

7 Atelier – Nouvelles voies de coopération décentralisée

7.1. Introduction de l'atelier

Intervention des coprésidents, Yves Tavernier, conseiller régional d'Île-de-France, et **Michel Lagacé**, président de la CRÉ du Bas-Saint-Laurent

Les troisièmes ateliers franco-québécois de la coopération décentralisée s'inscrivent dans un tissu de relations, particulièrement riches et diversifiées, entre la France et le Québec. Celles-ci sont renforcées par une multitude d'institutions bilatérales. Dans ce concert de partenariats, il est normal que les collectivités territoriales prennent leur juste place. En France, il aura fallu attendre jusqu'en 1992 pour qu'elles se voient reconnaître la capacité à œuvrer sur la scène internationale. Les collectivités territoriales, de la France comme du Québec, sont maintenant reconnues comme des acteurs majeurs de la francophonie. En raison de leur proximité avec la population, elles associent les sociétés civiles à leur action.

Au cours des dernières décennies, des expériences les plus variées ont foisonné et ouvert des voies nouvelles pour l'avenir. Faire la synthèse de la situation et des actions menées n'est pas chose aisée. À côté de la coopération institutionnalisée, il existe une multitude d'initiatives locales, particulières, qu'il est difficile de répertorier, mais qui font la grande richesse de nos échanges. La coopération est en quelque sorte une matière vivante, humaine. Les partenariats naissent, vivent, s'étiolent et meurent. Le premier jumelage de circonscriptions législatives entre le Québec et la France amorcé au début des années 1980 en est un exemple.

Le Québec et la France ont des cultures, des pratiques, des références et des intérêts différents. En étant à l'écoute des uns et des autres, ces différences deviennent sources de richesse. La connaissance du comment et du pourquoi les expériences et les actions concrètes fonctionnent ou ne fonctionnent pas est une nécessité. De l'état de la situation, des conclusions et des pistes nouvelles doivent être dégagées.

Outre les critères de nature économique (combien ça coûte et combien ça rapporte), il faut rechercher les effets bénéfiques à plus long terme, qui se traduisent par des échanges enrichissants d'idées et d'expériences et par une meilleure compréhension entre les peuples.

Le Fonds franco-québécois de la coopération décentralisée (FFQCD) est un levier essentiel dans la mise en œuvre des actions de coopération.

7.2 Sujets traités et commentaires des participants

Intervention de Gilles Gagnon, adjoint au directeur général de la CRÉ du Bas-Saint-Laurent

La synthèse des conditions de succès de la coopération a été présentée sous forme de schéma, et elle peut être consultée dans le plan d'action.

Dans un deuxième temps, trois sujets ont été abordés à cet atelier, soit :

- Les formes de la coopération décentralisée;
- Le Fonds franco-québécois de la coopération décentralisée (FFQCD);
- Les autres domaines possibles de la coopération décentralisée.

1^{er} sujet : Les formes de la coopération décentralisée

Le panorama est vaste et les formes de coopération variées, les principales étant :

- Les jumelages;
- Les ententes de collectivité à collectivité;
- La coopération tripartite dans le contexte de la francophonie;
- La mobilité internationale.

LES JUMELAGES

Intervention de Georges Poirier, adjoint au maire de la Ville de Laval

Les jumelages sont le premier étage de la coopération décentralisée. Née après la guerre pour renouer les liens entre la France et l'Allemagne (environ 2 000 jumelages franco-allemands), la formule du jumelage s'est répandue rapidement. Aujourd'hui, en France, il existe environ 6 000 liens de jumelage avec 115 pays. D'abord conçus pour la préservation de la paix et de l'amitié, les jumelages se sont poursuivis avec des objectifs de coopération et de développement.

Avec le Québec, le mouvement des jumelages a démarré au début des années 1960. Il s'est accéléré dans les années 1980 à 1990. Aujourd'hui, les liens existant entre les collectivités françaises et les collectivités québécoises se chiffrent à environ 200. Au sein du Canada, le Québec a pratiquement l'exclusivité des liens de coopération avec la France. L'engagement du réseau Québec-France/France-Québec, en particulier dans les derniers jumelages, est à souligner. L'association fédère également certains jumelages.

Parmi les contraintes et les difficultés rencontrées, les suivantes ont été mentionnées :

- Le manque de mutualisation (une seule rencontre nationale en 1986 des villes françaises jumelées avec le Québec);
- Le regroupement des municipalités au Québec qui a enrayé un certain nombre de jumelages;
- La différence de culture sur la pérennité (en France, un jumelage perdure au-delà des alternances politiques);
- La légitimité légale (en France, la loi autorise les communes françaises à avoir une action internationale);
- Les différences de perception (avoir un jumelage en France est un signe de rayonnement);
- L'étiollement de certains jumelages par manque de réciprocité.

Parmi les pistes à explorer se trouvent :

- La diversification des liens (au-delà de la charte classique des jumelages, il y a les conventions de partenariat);
- L'engagement des citoyens (à Laval, les banques, les hôpitaux, la police et les paroisses ont été jumelés, ce qui permet un élan de l'ensemble de la population);
- L'élaboration d'un contenu et d'objectifs ayant trait aux jumelages;
- L'utilisation du fonds pour des projets interjumelages;
- L'élargissement des intermunicipalités (par exemple, les échanges de volontaires en entreprise par l'intermédiaire de sociétés de développement économique entre Drummondville et La Roche-sur-Yon).

En résumé, pour faire un bon jumelage, il faut une volonté et une complicité de la part des villes, l'engagement des citoyens, une mobilisation des acteurs et des objectifs bien définis.

Commentaires des participants

Plusieurs questions ont été soulevées quant aux jumelages, à savoir s'ils permettaient d'atteindre des résultats concrets en matière d'échanges culturels, économiques ou autres; si l'on devait reconnaître et soutenir financièrement les projets de jumelage; et quelles nouvelles voies les jumelages pourraient-ils emprunter.

D'autre part, une volonté a été manifestée quant à relancer un jumelage ancien qui existait depuis près de quarante ans les villes d'Angoulême et de Chicoutimi, avant le regroupement de cette dernière avec les municipalités qui forment l'actuelle Ville de Saguenay. Poursuivre un jumelage avec une ville québécoise présente de nombreux intérêts culturels pour Angoulême, particulièrement dans les domaines de l'image, de la création de bandes dessinées et du film d'animation.

En France, le comité de jumelage entre la commune de Creysse dans la Dordogne et la municipalité de Saint-Alphonse dans Lanaudière souhaite que soient redéfinies les relations au sein du réseau de jumelage. Il existe de nombreux domaines d'intervention pour lesquels sont effectués des jumelages, leur principal objectif étant d'établir des liens de solidarité étroits et durables. Il existe aussi deux sortes de comités de jumelage, soit les comités traditionnels (comités de jumelage indépendants régis par la loi de 1901 sur la création des associations) et les comités franco-québécois. Au sein du réseau franco-québécois, les comités devraient bénéficier d'une plus grande autonomie. À l'heure actuelle, ils auraient peu de moyens d'existence. À moins de monter des projets ambitieux, ces comités n'auraient pas accès à une aide financière régionale (Périgord-Québec) ni du réseau France-Québec, malgré les cotisations payées.

Pour la Ville de Drummondville la question des jumelages demeure toujours pertinente. Il y a plus de 25 ans, un jumelage a été amorcé avec la Ville de La Roche-sur-Yon en Vendée. Depuis une quinzaine d'années, les deux villes ont décidé d'orienter le jumelage vers l'économie. Cela a permis l'implantation, de part et d'autre, de certaines entreprises, mais surtout d'adapter les meilleures pratiques des deux côtés de l'Atlantique (adaptation, du côté québécois, du concept d'incubateur d'entreprises et du concept d'usine relais et, du côté français, du fonctionnement de notre société concernant le développement économique). Une collaboration particulière sera entretenue durant trois ans entre la région des Pays de la Loire et la région du Centre-du-Québec. Dans le passé, avant le regroupement de Drummondville, la Municipalité de Saint-Joachim était jumelée à une petite commune d'Alsace; la Ville de Drummondville désire maintenir vivant ce jumelage.

L'expérience de jumelage de la région Midi-Pyrénées avec la CRÉ de Laval a révélé qu'une coopération est longue à monter et qu'il faut prendre le temps de le faire et de multiplier les contacts en ce sens. Au chapitre des difficultés figurent les différences dans les compétences régionales, dans l'organisation et dans les réflexes et les comportements politiques. En ce qui concerne les thématiques, les échanges liés au développement économique sont plus difficiles à mettre en place. En revanche, les échanges pédagogiques et culturels fonctionnent bien.

Une invitation est lancée pour effectuer un jumelage de la ville d'Amos avec une ville française de taille comparable. Située en Abitibi-Témiscamingue, cette ville culturelle de 12 800 habitants célébrera son centenaire en 2014.

LES ENTENTES DE COLLECTIVITÉ À COLLECTIVITÉ

Intervention de Brigitte Tonduson, vice-présidente du Conseil régional de Poitou-Charentes

Une déclaration d'intention d'amitié et de coopération – c'est-à-dire une première entente de région à région qui a été signée en septembre 2007 entre la région de Poitou-Charentes et la CRÉ de Chaudière-Appalaches – sert d'exemple afin de déterminer les intérêts et les limites des ententes entre collectivités. Cette première entente chapeaute une déclaration de partenariat plus précis touchant les éco-industries. Elle vise à consolider la coopération existante dans ce domaine d'activité et à l'élargir à d'autres domaines. Elle a permis notamment la mise en place rapide et efficace d'une nouvelle coopération en matière d'économie sociale. Grâce au Fonds franco-qubécois de la coopération décentralisée (FFQCD), cette coopération a gagné les autres régions.

Les ententes de région à région simplifient la coopération décentralisée et permettent un grand dynamisme dans les échanges. L'apport d'autres régions vient étendre et solidifier la coopération. Le FFQCD et les assemblées réunissant les collectivités – comme l'Association des régions de France – constituent de bons lieux d'échanges entre les collectivités; ils sont les instruments de la mutualisation de la coopération.

Les ententes de collectivité à collectivité sont un véritable levier pour des coopérations dynamiques et efficaces dans des domaines visés.

Commentaires des participants

Faut-il généraliser la signature d'ententes entre collectivités territoriales? Quelles formes devraient prendre ces ententes et que devraient-elles contenir? Voilà les questions débattues à cet atelier.

La mise en commun des régions maritimes québécoises, dont les CRÉ de la Côte-Nord et du Bas-Saint-Laurent, dans le domaine des produits de la mer, a engendré de nombreux échanges. Depuis quelques années, ceux-ci se sont accrus sur plusieurs plans entre les professionnels et les acteurs de la formation, de la recherche et de l'innovation relativement à ce pôle d'excellence. Tous ces échanges ont permis la signature (prévue pour le soir même), d'un premier accord-cadre avec la CRÉ de la Côte-Nord.

Historiquement, les collaborations entre la France et le Québec se faisaient davantage sur une base culturelle. L'entente qui sera signée à Tadoussac entre la Basse-Normandie et la CRÉ de la Côte-Nord concernant les produits de la mer se fait sur une base d'affaires, mais elle servira de tremplin à l'élargissement des partenariats.

La coopération qui se vit sur le terrain est une source de richesses, mais la pluralité peut être génératrice d'écueils. Pour atteindre la complémentarité plutôt que la concurrence, une coordination entre toutes ces actions est nécessaire. Pour ce faire, le comité de suivi qui sera mis en place aura un rôle à jouer. La coordination constituera toujours un défi important dans le contexte où, sur un même territoire, les communes, les départements et les régions peuvent faire de la coopération. Les régions pourraient jouer un rôle en matière de coordination dans la mesure où tous les intervenants du milieu seraient d'accord, puisqu'il n'existe pas de hiérarchie entre les collectivités territoriales, chacune étant soucieuse, par ailleurs, de protéger son indépendance.

Des échanges entre des régions du Québec et de la France, dans les domaines de la construction à ossature de bois, de la relève d'entreprises et de l'aide à la famille, pourraient être fort intéressants.

LA COOPÉRATION TRIPARTITE DANS LE CONTEXTE DE LA FRANCOPHONIE

Intervention du coprésident, Yves Tavernier, conseiller régional d'Île-de-France,

La coopération tripartite est encore une terre inconnue, mais elle peut s'avérer intéressante et novatrice. Les collectivités territoriales françaises ont déjà une expérience ancienne en matière de coopération internationale. Elles ont noué des partenariats d'aide au développement, principalement dans les pays francophones d'Afrique et au Vietnam. Ainsi, des projets portant sur différents domaines (les écoles, les centres de santé, l'eau, les transports, etc.) ont été mis en œuvre.

Les autorités nationales et internationales ont pris conscience du rôle majeur que peuvent jouer les collectivités territoriales dans l'aide au développement et dans la lutte à la pauvreté, pour assurer l'équilibre et la paix dans le monde. Lors du Sommet de la Francophonie de Moncton, en 1999, il a été demandé aux collectivités de s'engager dans la voie de la coopération décentralisée afin de contribuer efficacement à l'approfondissement de la démocratie. Par ailleurs, la coopération décentralisée peut jouer un rôle essentiel dans la défense de notre langue et de notre culture, puisqu'elle agit au plus près des populations.

Des exemples de coopération tripartite existent déjà, dont la Technopole maritime du Québec basée à Rimouski qui travaille avec la Communauté urbaine de Strasbourg au profit de Jackmel; la Ville de Montréal et l'Île-de-France qui s'investissent au profit de Haïti; et les villes de Montgeron et de Magog au profit du Bénin.

Commentaires des participants

Certaines questions ont ici été posées, à savoir, d'une part, si la coopération tripartite est une avenue de coopération à explorer, et d'autre part, quels sont les moyens mis en place pour le faire et pour proposer des actions appropriées en ce sens.

Les municipalités du Québec ont peu de moyens pour s'engager dans des missions de solidarité internationale, compte tenu du fait que leurs principaux revenus reposent essentiellement sur l'impôt foncier. Dans ce contexte, la coopération internationale demeure un immense défi pour les municipalités québécoises.

Le comité de suivi des ateliers devra approfondir ces questions. Une participation du Québec dans le domaine de la coopération tripartite n'exige pas une parité d'engagement des parties concernées. De fait, les apports peuvent être de nature différente, quand il s'agit du savoir-faire, par exemple. La possibilité de trouver du financement d'autre provenance (financement international) doit être examinée. Du côté français, la Communauté économique européenne et le FFQCD constituent des interlocuteurs privilégiés. Le jumelage de Laval avec le Burkina Faso est cité en exemple : la subvention pour ce jumelage est quatre fois supérieure à celle des autres jumelages de Laval, toutefois, l'engagement peut se traduire par l'aide provenant de personnes (par exemple des infirmières). Un exemple plus récent est celui de l'appel des collectivités françaises en faveur des collectivités territoriales de Haïti. Dans le cadre de la Francophonie, cela aurait pu être un appel franco-québécois.

Le jumelage de la MRC du Bas-Richelieu avec la Ville de Cholet a donné lieu à de nombreux échanges culturels. Dans leur nombre se trouvent la participation québécoise à une

exposition sur le Québec, organisée par la Ville de Cholet, et la participation française au festival de la gibelotte, organisé par la MRC du Bas-Richelieu.

En Alsace, les problèmes de coordination ont été résolus grâce à la création de l'Institut régional de coopération et de développement. Cet organisme regroupe la région, les départements, les principales villes ainsi que certaines organisations non gouvernementales (ONG) qui travaillent sur le terrain. Depuis la création de l'institut, il y a 20 ans, jamais les collectivités locales, quelles qu'elles soient, ne sont entrées en concurrence dans le domaine de la coopération décentralisée.

LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Intervention de Pierre Magnin-Feysot, vice-président du Conseil régional de Franche-Comté

Près de 86 000 jeunes ont bénéficié d'une aide régionale en 2007 pour partir à l'étranger et les régions françaises ont consacré 88 millions d'euros à la mobilité européenne et internationale (selon une étude mandatée par l'Association des régions de France). Sur l'ensemble des cinq continents, 131 destinations ont été relevées, et le Canada, englobant le Québec, arrive en quatrième position.

En Franche-Comté, la mobilité internationale est une longue histoire. Cette région a été une région pilote, ayant une politique à cet effet, qui a été amorcée dès 1985 par le premier président du conseil régional. Concernant le Québec, un premier programme d'échanges a été mis en place dès 1989 avec la région de l'Outaouais. Ce programme s'est progressivement étendu à l'ensemble du Québec. Aujourd'hui, il existe six dispositifs de mobilité internationale dans la région de Franche-Comté. L'un concerne précisément le Québec; il vise les jeunes diplômés de 18 à 30 ans. Au total, 1 300 jeunes ont été soutenus et accompagnés par la région de Franche-Comté pour un séjour au Québec (une quarantaine de bénéficiaires chaque année). Plus de 1,8 million d'euros y a été consacré par la région.

L'engagement des régions françaises dans le domaine de la mobilité internationale est plus ou moins récent selon les régions, mais il est de plus en plus répandu. Concernant les caractéristiques des dispositifs mis en place par les collectivités françaises, il a été remarqué que ces derniers s'adressent aux jeunes de 16 à 35 ans, et que les étudiants et les lycéens sont des publics privilégiés, bien que les jeunes diplômés y trouvent de plus en plus leur compte. Certaines régions ont mis en place des dispositifs qui visent des clientèles cibles, par exemple, en Île-de-France, les porteurs de projets pour la création d'activités ou, en Île-de-France et en Poitou-Charentes, les jeunes entrepreneurs dans des missions commerciales.

Si les bourses peuvent jouer un rôle incitatif, voire décisif, dans le domaine de la mobilité, d'autres facteurs le peuvent aussi, comme l'existence d'accords de coopération entre les établissements d'enseignement ou de partenariats de coopération. Le versement de l'aide financière peut être fait par les établissements d'enseignement ou par les régions elles-mêmes.

En matière de mise en œuvre, cinq régions ont choisi de travailler avec l'Office franco-québécois de la Jeunesse (OFQJ) au moyen de conventions qui sont très différentes d'une région à l'autre. Une étude comparative de ces conventions permettrait de définir des modalités de travail plus homogènes avec l'OFQJ.

Il a été observé à quel point sont utiles les stages à l'étranger. L'évaluation des politiques en matière de mobilité peut être quantitative et qualitative. Il est possible d'obtenir des chiffres précis, région par région. Par exemple, pour Poitou-Charentes et Franche-Comté, plus de 80 % des jeunes qui ont bénéficié d'un stage au Québec se sont insérés dans un milieu professionnel. Sur le plan qualitatif, les stages à l'étranger permettent d'être dans un environnement professionnel différent, de découvrir une autre culture, d'acquérir de nouveaux savoir-faire et de gagner en autonomie et en confiance. Même si aujourd'hui il est possible de voyager sur le Web, rien ne remplace la mobilité réelle qui est un facteur d'enrichissement humain, en plus d'être porteuse d'avenir.

La principale préoccupation demeure le déséquilibre entre la mobilité des jeunes Français et des jeunes Québécois, ces derniers étant proportionnellement moins nombreux à venir en France. Il y a lieu d'analyser les contraintes qui handicapent la mobilité des jeunes Québécois. L'octroi de bourses de mobilité par le gouvernement du Québec contribuerait à rééquilibrer les échanges.

Parmi les perspectives de travail intéressantes, il y a l'aboutissement nécessaire des discussions portant sur l'harmonisation des permis de travail et sur l'équivalence des diplômes. La possibilité pour les collectivités qui sont partenaires de favoriser les échanges de fonctionnaires est aussi un avantage. Cela permettrait d'améliorer les coopérations à venir entre les collectivités, en apportant une plus grande mobilité et une plus-value technique.

Commentaires des participants

Comment améliorer le soutien à la mobilité des jeunes, des travailleurs et des artistes? Comment faire en sorte que plus de Québécois se prévalent des différentes aides à la mobilité? Y aurait-il lieu de suggérer la mise en place de programmes de bourses de mobilité par le gouvernement du Québec afin de contribuer à rééquilibrer les échanges? Trois questions autour desquelles ont tourné les commentaires.

Concernant ces questions, des mesures devraient être prises pour favoriser un meilleur équilibre des échanges. Les bourses de mobilité sont une option à envisager. Des actions conjointes entre le gouvernement du Québec et les CRÉ devraient être menées pour favoriser notamment les échanges d'étudiants.

Dans quelques jours, la France et le Québec signeront des accords très importants concernant la mobilité, au sujet de l'harmonisation des permis de travail et de l'équivalence des diplômes. Cela constitue un jalon très important qui permettra une plus grande fluidité des échanges de jeunes entre la France et le Québec.

Par exemple, dans l'accord de coopération Bordeaux-Québec qui sera signé la semaine prochaine, il est prévu des échanges de jeunes artistes. À compter de 2009, de jeunes artistes québécois pourront se produire dans des manifestations culturelles ou des festivals français et, réciproquement, de jeunes artistes français pourront en faire autant à Québec.

Entre autres expériences, à Parcs Canada, des stagiaires de l'Université d'Angers ont travaillé, pendant quatre à six mois, avec des planificateurs et des aménagistes sur la question des parcs nationaux. L'université subventionnait le voyage et l'organisme d'accueil payait les stagiaires pour les travaux exécutés, de sorte que sur le plan financier, l'organisation s'en est trouvée facilitée. Ce type d'expérience – avec des universités qui ont des programmes de stages à l'étranger – est une piste à explorer en vue de favoriser davantage la mobilité.

2^e sujet : L'instrument de financement – F FQCD

Intervention de Christian Deslauriers, directeur du ministère des Relations internationales de France

La création du Fonds franco-québécois de la coopération décentralisée (FCQCD) remonte au mois de janvier 2005, soit à peu près au même moment que la création des CRÉ au Québec. La création du fonds découle entre autres de l'adoption en France des lois sur la décentralisation au début des années 1980, de la signature de plans d'action entre les régions françaises et la Délégation générale du Québec à Paris un peu avant les années 2000, des 2^e ateliers de la coopération décentralisée tenus à Bordeaux en 2003, et des visites alternées des premiers ministres français et québécois. C'est lors de l'une de ces visites au Québec, en mai 2003, que serait née l'idée de mettre en place un fonds pour donner vie à la coopération décentralisée.

L'objectif du fonds était d'appuyer financièrement l'élaboration de projets d'intérêt commun issus des collectivités territoriales – que ce soit dans les domaines économique, social ou culturel –, lorsque les partenaires locaux s'engageaient à fournir un apport financier au moins équivalant celui des deux gouvernements.

Le fonds a eu un véritable effet de levier, mais il ne suffit plus à la demande. Devant un tel succès, les premiers ministres français et québécois ont décidé, au mois de juillet dernier, de doubler d'ici 2010 les sommes consacrées au FCQCD.

Intervention de Martine Zejgman, adjointe au délégué pour l'action extérieure des collectivités locales du ministère des Affaires étrangères et européennes

Un bilan évaluatif du FCQCD pour ses trois années de fonctionnement fait état de 16 projets financés sur un total de 33 projets soumis. Ceux-ci ont exigé la contribution d'une centaine de partenaires régionaux, et les collectivités ont œuvré avec 127 organismes.

En ce qui concerne le financement, il y a eu égalité des sommes avancées par les deux gouvernements, soit l'équivalent de 369 000 \$ ou 250 000 euros. Le financement local a été au moins égal à la mise de fonds gouvernementale. Les projets financés ont touché différents domaines, dont les éco-industries, la persévérance scolaire, la commercialisation des produits de la mer, la construction à ossature de bois, les métiers du tourisme et les arts plastiques.

Les exigences du fonds – tel le temps alloué pour présenter un projet – ont engendré certaines difficultés. Elles ont également entraîné une grande concentration des coopérations au détriment des collectivités de petite taille. Dans ces conditions, un cycle bisannuel de réalisation des projets plutôt qu'un cycle annuel paraîtrait plus adapté. Il y aurait également lieu de favoriser une meilleure connaissance du fonds et un meilleur suivi des projets retenus, en particulier en ce qui concerne les résultats atteints et les retombées.

Le fonds a suscité des actions concertées et des partenariats interrégionaux; il a contribué principalement au développement économique et au rapprochement entre les créneaux d'excellence québécois et les pôles de compétitivité français. Il a été un outil pour l'exploration de nouveaux champs d'activité et pour la mise en place de nouveaux modes de relation. Il a regroupé des initiatives et des acteurs et permis la mise en commun de connaissances et l'exploration de nouvelles pratiques. Il faut noter par ailleurs que la collaboration dans plusieurs projets se poursuivra au-delà du financement par le fonds.

Commentaires coordonnés des régions françaises

Le fonds s'est imposé comme un instrument central de la coopération, et il convient d'en analyser les objectifs et les modalités d'exécution pour en augmenter les effets induits et les effets de levier.

Parmi ses points forts, ce dispositif permet de déterminer les projets novateurs et de les soutenir, de créer des liens entre plusieurs collectivités et acteurs français et québécois, d'introduire de la cohérence dans la coopération décentralisée et de canaliser cette dernière dans des secteurs précis.

Le fonds suscite des attentes de plus en plus grandes qui rendent obligatoires certains rajustements. Les principales questions qui se posent sont les suivantes :

- L'enveloppe financière dont est doté le dispositif est-elle suffisante pour permettre qu'il serve de levier comme attendu?
- L'annualité de ce dispositif ne constitue-t-elle pas un obstacle à son exploitation?
- N'y aurait-il pas intérêt à privilégier, dans le contexte du fonds, des projets désignés comme exploratoires et mobilisateurs?
- Les règles d'accès au fonds ne devraient-elles pas être revues pour favoriser la participation de collectivités moyennes et petites?

Par ailleurs, plusieurs principes clés qui favoriseront le développement du fonds au cours des prochaines années méritent d'être relevés.

- Un suivi précis et efficace des dossiers soumis au fonds par les équipes du Consulat général de France et du ministère des Relations internationales, ce suivi nécessitant le maintien d'effectifs suffisants;
- Une évaluation régulière et ciblée du fonds;
- Une participation accrue des collectivités françaises et québécoises dans la définition des grandes orientations du fonds.

Les suites qui seront données au présent atelier permettront de construire un véritable dialogue sur l'avenir de ce dispositif.

Commentaires des participants

Le FCQCD revêt une grande importance; il influe sur la réalisation de certains projets. Il convient d'en augmenter l'enveloppe et de rendre ses modalités d'utilisation les plus souples possible de façon à ce que plus de collectivités puissent y avoir accès. Il convient également de le faire connaître.

Une délégation québécoise à Poitou-Charentes, formée de représentants des régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie, de la Côte-Nord et de Chaudière-Appalaches, a donné lieu à une riche collaboration en matière d'éco-industries, d'agroenvironnement et de forêt et, surtout, à la signature d'une entente de collaboration entre le Bas-Saint-Laurent et la Fédération nationale des communes forestières de France.

Des commentaires ont été émis en ce qui concerne l'augmentation de l'enveloppe (le double des sommes), le nombre de partenaires (deux au lieu de quatre), l'assouplissement des normes (le délai de réalisation d'un projet) et les objectifs du fonds (l'ensemble des champs économique, culturel ou social par rapport aux pôles d'excellence).

Ainsi, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine n'a pas bénéficié du fonds jusqu'à maintenant. L'exigence de quatre partenaires plutôt que deux est remise en cause. Un assouplissement des règles sur cette question est proposé, sans exclure la possibilité d'étendre un projet de coopération à d'autres partenaires. Un projet entre deux partenaires devrait être admissible à un financement par le fonds, car il est plus susceptible de donner des résultats concrets à plus court terme.

La CRÉ de Chaudière-Appalaches se dit entièrement d'accord avec l'augmentation de l'enveloppe du fonds. Très souvent, la participation du milieu dépasse largement celle du fonds. L'exigence de mettre en présence deux régions québécoises avec deux régions françaises s'est avérée positive. Cela a permis aux gens des régions québécoises d'entamer des échanges sur des problèmes similaires, dans un contexte où souvent existe une propension à travailler isolément. Un assouplissement des règles concernant le temps alloué pour la réalisation d'un projet semble pertinent, particulièrement lorsque des industries participent au projet de coopération.

Mettre en relation plus d'une région québécoise dans un projet comporte un aspect positif. Il faudrait se pencher à nouveau sur cette question de façon à accroître le nombre de partenaires, sans toutefois écarter sur la base de ce critère des projets intéressants. Des assouplissements pourraient également être apportés concernant le cycle de réalisation des projets. Le fonds doit couvrir le plus large éventail possible de projets à caractère économique et pas seulement ceux liés aux créneaux d'excellence.

L'augmentation de l'enveloppe du fonds est accueillie avec satisfaction par le Conseil régional de Basse-Normandie. En matière d'assouplissement des critères, il y aurait possibilité de permettre à deux collectivités d'une même région, par exemple la région et le département, de bénéficier d'un financement du fonds. Cela n'est pas permis à l'heure actuelle. Un tel financement sur des projets communs au sein d'une même région contribuerait à répondre efficacement aux problèmes de cohérence déjà soulevés.

Selon la MRC de Témiscouata, il faut éviter d'avoir des critères écrits trop restrictifs. Tout bon projet (gagnant-gagnant) devrait pouvoir faire l'objet d'une aide financière du fonds, même s'il requiert la participation de partenaires autres que les collectivités territoriales comme dans le cas de l'entente de collaboration avec la Fédération nationale des communes forestières de France.

En ce qui concerne les domaines d'intervention du fonds, dès le départ, les deux gouvernements ont voulu que les projets ne soient pas limités au domaine économique. Même si peu de projets ont été présentés dans d'autres domaines, comme le domaine culturel, il existe une tendance à les inclure lors de l'analyse des projets.

La municipalité d'Adstock et la MRC de l'Amiante (des Appalaches) se réjouissent de l'ouverture manifestée à l'égard des domaines d'intervention.

Il existe des aspects positifs quant à mettre en présence plus d'un partenaire québécois. Même s'il est possible de créer de bons projets avec de multiples partenaires, cela ne devrait pas empêcher les projets de qualité qui ne réuniraient que deux partenaires, l'un français, l'autre québécois.

3^e sujet : Les autres domaines possibles de coopération décentralisée

Le projet « Civilisations francophones » a été abordé, après quoi, les principales questions à débattre ont été les suivantes :

- La réalisation de projets de nature économique s'effectue-t-elle par leur affiliation à un créneau d'excellence ou à un pôle de compétitivité?
- Hormis les créneaux d'excellence (pôles de compétitivité), la ruralité, le tourisme et la francophonie sont-ils des thèmes suffisamment intéressants pour les collectivités et pourraient-ils donner lieu à différents projets de coopération?

Le projet « Civilisations francophones »

Intervention de Béatrice **Gendreau**, conseillère régionale d'Aquitaine

Il s'agit d'un projet que la région d'Aquitaine a proposé à l'Université Laval, dans le contexte du 400^e anniversaire de la fondation de Québec, qui vise la mise en place d'un partenariat franco-qubécois sur l'apprentissage et l'utilisation de la langue française sur Internet. Ce projet comporte deux objectifs :

- La valorisation des outils et des services existants sur le Web qui ont pour objet l'apprentissage du français à distance, avec la création d'une interface gratuite;
- L'exploration de la dimension interculturelle des relations dans l'univers francophone, avec la création d'un espace collaboratif.

L'Institut français de Madrid apporte son concours à la région dans l'élaboration globale du projet, et plus particulièrement pour ce qui touche au domaine de l'interculturalité. La société québécoise Thot Cursus intervient dans la réalisation de l'interface en organisant l'offre de ressources en apprentissage à distance.

Un appel à la mobilisation autour de ce projet a été lancé pour que de nouveaux partenaires viennent l'enrichir de leur savoir-faire dans l'apprentissage du français à distance ou de leur réseau de correspondants actifs dans les pays francophones.

Ce projet ne consiste pas à créer de nouvelles ressources, mais à mettre en valeur celles qui existent déjà. Il s'agit d'intéresser les gens à tous les volets du français (la culture générale aussi bien que l'apprentissage du français). Les plus récentes technologies sont mises à profit dans le site Web du projet; elles permettent de travailler avec tous les types de médias possibles. Les personnes en situation d'apprentissage du français pourront bénéficier de tout ce qui se fait dans ce domaine.

Les commentaires des participants

La ruralité est un thème prioritaire. Au Québec, l'occupation dynamique du territoire est un enjeu fondamental. Il faut réfléchir sur la complémentarité entre les milieux ruraux et les milieux urbains et concevoir des modèles à cette fin. La priorité doit être aussi accordée au thème des créneaux d'excellence, car il est porteur de complémentarité et de respect. Au Québec, cette stratégie de développement a permis de reconnaître le savoir-faire de chacune des régions et de créer une synergie favorable.

Même dans les régions les plus urbanisées, ce thème de la ruralité revient en force avec pour objectif de maintenir des territoires ruraux vivants à travers les espaces naturels, mais aussi parce qu'il y a une demande de plus en plus forte des consommateurs pour des produits de qualité et des produits de proximité. Le maintien des espaces agricoles à proximité des villes est aujourd'hui une question essentielle de l'aménagement durable de nos territoires.

Hormis les thèmes de la ruralité et des créneaux d'excellence, celui du tourisme est également à considérer comme piste de coopération possible.

Il importe de garder l'esprit ouvert sur les partenariats de territoires, et en particulier, sur les thèmes qui peuvent nous rapprocher. Il peut paraître étonnant que le Département de la Manche (500 000 habitants) soit jumelé avec le territoire des Îles-de-la-Madeleine (13 000 habitants). Pourtant, les deux partenaires ont des préoccupations de même nature, notamment la gestion des espaces et la préservation du littoral (350 kilomètres de côte pour le Département de la Manche contre 380 pour les Îles-de-la-Madeleine). L'essentiel réside dans le fait que les territoires ont des intérêts communs.

Les quatre nouvelles pistes de coopération possible – c'est-à-dire la ruralité, les créneaux d'excellence, le tourisme et la francophonie – sont des domaines de plus en plus porteurs, en particulier la ruralité et le tourisme. Il est nécessaire de s'interroger sur les façons d'entreprendre une démarche de « territoire » au Québec, un peu à l'image de la notion de pays qui existe en France. La région de Charlevoix, très touristique, est l'exemple indéniable que le tourisme est un domaine économique d'avenir pour plusieurs régions. Pour ce qui est de l'agrotourisme, des projets de coopération intéressants entre la France et le Québec ont obtenu des résultats positifs.

Sur 1 139 municipalités au Québec, 753 ont moins de 2 000 habitants. Dans ces dernières, les principaux enjeux sont notamment l'exode des jeunes vers les grands centres, le vieillissement de la population, la perte de services de proximité, le manque de services essentiels, les crises forestières et celles liées aux mono-industries, les barrières à l'aménagement et enfin la dévitalisation. Parmi ces petites municipalités du Québec, 150 ont d'ailleurs le statut de municipalité dévitalisée. En France, des enjeux semblables existent. Ainsi, il serait approprié de faire de la ruralité une priorité et de chercher à prendre exemple sur les municipalités qui réussissent à se tirer d'affaire.

Dans le même ordre d'idées, en France, un pays qui paraît pourtant très urbanisé, sur 36 000 communes, 85 % d'entre elles ont moins de 2 000 habitants. Dans un monde où tout se mesure par la rentabilité, on assiste à une désertification de l'ensemble du monde rural qui a pourtant la responsabilité de la gestion de la très grande majorité de l'espace. Les services publics, dont la poste et les hôpitaux, tendent à désertifier l'espace rural. Dans le contexte de l'abandon du monde rural par les États, ce sont les collectivités territoriales qui, très largement, doivent assumer cette suppléance et cette obligation de revitalisation. En France, les départements jouent un rôle majeur à cet égard. La France et le Québec ont des interrogations et des préoccupations communes en cette matière. Par conséquent, la ruralité constitue un très beau et riche thème de coopération possible.

7.3 Conclusion de l'atelier et plan d'action en perspectives nouvelles en coopération décentralisée

Les travaux de l'atelier ont été denses et riches. Plusieurs pistes ont été dégagées des discussions sur les nouvelles voies de la coopération décentralisée, chacune devant être approfondie par le comité de suivi qui veillera à la mise en œuvre du plan d'action.

Les pistes et projets de coopération

Les jumelages

- Favoriser la participation aux expériences de jumelages d'un maximum de partenaires issus des collectivités concernées;

- Actualiser les expériences en lançant l'idée d'une rencontre entre collectivités françaises et québécoises ayant des liens de jumelage;
- Réfléchir à la mise en place d'un mécanisme favorisant la croissance du jumelage et engager une réflexion sur les mécanismes de financement;
- Autre suggestion : coordonner à l'échelle régionale les différentes formes de coopération dans un souci à la fois d'information et de complémentarité.

Les ententes de collectivité à collectivité

- Optimiser l'utilisation du Fonds franco-québécois de la coopération décentralisée (FFQCD) en augmentant le budget, en prolongeant le temps de réalisation des projets, jusqu'à à plus d'un an si requis, en actualisant les thèmes initiaux et en s'ouvrant à d'autres thèmes, tel le développement durable;
- Modifier les critères du FFQCD afin de permettre des ententes entre deux collectivités;
- Mandater le comité de suivi pour favoriser la mise à jour d'un registre des ententes et des jumelages entre collectivités afin d'assurer la complémentarité de leurs actions.

La coopération tripartite dans le contexte de la francophonie

- Mettre sur pied, sous l'égide du comité de suivi, un groupe de travail qui élaborera une stratégie de mise en œuvre d'une démarche de coopération tripartite qui soit respectueuse des capacités d'agir des collectivités engagées et des compétences exploitées.

La mobilité internationale des personnes

- Concourir à la mise en œuvre, à l'échelle territoriale, de l'accord signé par la France et le Québec;
- Équilibrer davantage la participation des jeunes québécois et français aux mesures de mobilité;
- Réactiver le projet d'échanges de personnel entre collectivités; faire le suivi des propositions à cet effet par l'entremise du comité de pilotage.